

Partage des frais de transports

Par Nathalouis, le 01/10/2009 à 13:38

Bonjour à tous,

Ca y est , je suis divorcée depuis le 30 Juin.

Je vous rappelle que je suis restée en Alsace avec notre fille de 3 ans et 1/2 alors que mon ex-mari est retourné depuis notre séparation en Janvier, sur la région parisienne pour être à coté de "ses potes" et de sa famille (mais de ses potes en 1er).

D'après le jugement, il a un droit de visite et d'hébergement 1 weekend sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Mais vue la distance qui nous sépare, et ses moyens financiers qui se réduisent au gré de ses anêries, magouilles et compagnie, ça : ce n'est que de la théorie. En réalité, il ne voyait notre fille que tous les 5/6 weekend durant les 6 premiers mois de l'année, et là il m'a annoncé qu'il ne savait pas quand il la verrait, avant Noël, puisqu'il sait que je rentre sur Paris à cette période pour être avec ma famille.

La juge a estimé que les charges de mon ex-mari étaient importantes et a décidé que nous devions partager les frais de transport de notre fille afférents à l'exercice de son droit de visite.

Quels sont les frais qu'il peut me demander, sachant qu'il n'aime pas les transports en commun, donc il vient avec sa voiture (BMW 740, puis BMW 535i) qui consomment un maximum de litres/100km + les frais de péages, alors que lorsque je me déplace avec la puce via TGV Est, elle coute 8.20 € par trajet en forfait bambin.

Peut-il m'imposer son mode de transport ?

Quid s'il choisit de venir en Ferrari, Porsche, helicoptère et j'en passe, tellement les signes extérieurs de richesse sont importants pour lui.

Pour l'instant la question ne se pose pas, car il n'a plus de voiture : 2 BMW de volées en 4 mois !

Mais si quelqu'un peu me renseigner, je suis preneuse. Merci à tous

Nathalouis